



Rapport de la Commission n° 38

Chargée de l'examen du postulat de Patrizia Mori : « Pour l'introduction d'une cryptomonnaie lausannoise »

Présidence :	M. Louis DANA (soc.)
Membres présents :	Mme Caroline DEVALLONE DINBALI (soc.) ; M. Yusuf KULMIYE (soc.) ; Mme Gaëlle MIELI (rempl. M. Frédéric STEIMER (soc.)) ; Mme Alexandre GERBER (rempl. Mme Prisca MORAND (Les Verts)) ; Mme Constance VON BRAUN (Les Verts) ; Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts) ; Mme Marisa MAURER PUTALLAZ (PLR) ; M. Yann BEAUFILS (PLR) ; Mme Lana DAMERGI (rempl. Mme Gaëlle KOVALIV (EàG)) ; Mme Patrizia MORI (UDC).
Membres excusés :	M. Olivier MARMY (PLR) ; Mme Virginie CAVALLI (v'lib.)
Municipal :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, Municipal en charge de SECURITÉ ET ÉCONOMIE
Notes de séances :	Mme Marion CENTELIGHE

Salle des Commissions – Hôtel de Ville de Lausanne
Vendredi 30 janvier 2026 – 17h00-17h36

Après les salutations d'usage, **le Président** donne d'entrée la parole à **la postulante** afin que cette dernière puisse présenter les grandes lignes de son texte. Ainsi, son texte est inspiré d'un projet mis en place à Lugano qui a créé en 2022 une cryptomonnaie indexée sur le franc suisse. Cette indexation correspond à ce que l'on appelle un *stablecoin*. Faire à Lausanne ce qui a été fait à Lugano permettrait de dynamiser et de moderniser les moyens de paiement, mais également de mettre Lausanne au cœur de l'innovation. La postulante relève que la création de cryptomonnaies émises par les villes reste rare.

Le Président ouvre la discussion générale après l'introduction faite par la postulante.

Afin de se prononcer en toute connaissance de cause, **plusieurs commissaires** ont besoin d'approfondir les arguments avancés par la postulante. Aussi, quels pourraient être concrètement les avantages de la création de cette cryptomonnaie ? Pourrait-elle être vraiment écologique, comme l'avance la postulante ? Peut-on avoir un compte rendu du projet tessinois ? On relève par ailleurs qu'il existe déjà une monnaie électronique locale avec le Léman, créée en 2015. Si un.e commissaire comprend l'enjeu d'une monnaie locale pour soutenir le commerce local, elle pense que cette dernière devrait être créée pour l'ensemble de l'agglomération lausannoise, mais pas uniquement pour la Ville. Une autre critique sur le projet est de dire qu'il faudrait garantir les fonds et le fonctionnement. La Ville a-t-elle les reins assez solides pour assumer cela ?

Pour répondre à quelques questions posées par différent.e.s commissaires, **Monsieur le Municipal en charge de SECURITÉ ET ÉCONOMIE** commence son propos en disant que s'il a été renoncé jusqu'ici d'imaginer une cryptomonnaie lausannoise, c'est d'abord car cela crée un système qui pourrait s'avérer trop lourd pour une collectivité publique comme Lausanne. À ce titre, il rappelle que le projet *Enjoy* imaginé à la suite de la crise du COVID et destiné à offrir des rabais à la population par le biais de bons pouvait être perçu avec un cadre réglementaire trop lourd à gérer.



Pour répondre à quelques questions posées, **la postulante** explique tout d'abord que son projet vise une cryptomonnaie qui ne soit pas volatile ou instable, et surtout qui soit écologique. Ses premiers destinataires sont donc des acteurs économiques locaux qui s'appuient sur une base de données locale. Mme la Postulante ajoute que son projet pourrait aussi permettre à la ville ou à des entreprises publiques de délivrer des *cashbacks*. Elle pense ainsi à d'éventuels rabais que les TL pourraient offrir à des moments de la journée où les transports sont moins fréquentés. Mme la postulante informe la commission qu'elle n'est pas en mesure de présenter les résultats de l'expérience menée à Lugano.

Un.e commissaire informe que la BNS planche actuellement sur un projet de *stablecoin*, mais que cette démarche n'en est qu'à un stade préliminaire. **Un.e autre commissaire** complète le propos qu'elle avait tenu lors de la discussion liminaire pour dire qu'il/elle n'est pas convaincu.e par les arguments avancés par la postulante, notamment car elle ne voit pas de plus-value à la cryptomonnaie par rapport à Twint ou à l'argent liquide. **La postulante** lui répond que l'un n'empêche pas l'autre. Elle indique simplement qu'une cryptomonnaie peut s'appuyer sur la blockchain, ce qui offre rapidité et précision selon elle. Elle permet en outre de multiplier les partenaires commerciaux.

Un.e commissaire se demande ensuite quelle est la plus-value de cette hypothétique cryptomonnaie lausannoise par rapport au programme *Enjoy*. Cette différence n'est en effet pas évidente de prime abord.

Monsieur le Municipal en charge de SECURITÉ ET ÉCONOMIE explique que la SCCL a dû abandonner les bons *Enjoy* car, avec l'augmentation des montants en jeu, elle s'est retrouvée soumise à des contraintes réglementaires trop lourdes et assimilée à un système d'épargne, ce qui n'était pas son objectif initial. Il ajoute que la Ville, bien qu'acteur économique, n'a ni le rôle ni la vocation d'intermédiaire financier gérant des flux d'argent comme une banque ou *Twint*.

Un.e commissaire explique que le *stablecoin* luganais fonctionne grâce à un système de cashback proche d'*Enjoy*, mais estime que le projet présente un problème de temporalité, les bénéfices pour le commerce local existant déjà avec les dispositifs actuels. Elle reconnaît l'intérêt théorique de la cryptomonnaie, mais juge qu'une mise en œuvre locale impliquerait des coûts élevés, des fonds immobilisés pour l'adossement au franc suisse, ainsi que des risques importants en matière de sécurité, de législation et de conformité avec les règles de la FINMA, notamment sur les normes anti-blanchiment, ce qui représenterait une charge trop lourde pour la Ville de Lausanne.

La postulante admet que la création d'une cryptomonnaie nécessite un encadrement réglementaire strict, mais souligne que le *stablecoin* n'est pas volatile et tire sa valeur de l'usage qu'en font les utilisateurs. Elle défend une monnaie locale numérique comme outil d'économie circulaire, permettant d'intégrer davantage d'acteurs publics et privés et d'accélérer les transactions grâce à des systèmes automatisés, en s'appuyant sur l'exemple de Lugano, devenu selon elle une référence internationale malgré sa taille modeste.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **le Président** se propose de passer au vote la prise en considération de ce texte. Cette dernière est refusée dans les proportions suivantes :

OUI : 1

NON : 8

Abst. : 2

Constatant le refus de la prise en considération de ce postulat par les membres présents, le Président remercie M. le Conseiller municipal, ses collègues ainsi que la personne chargée de la prise des notes de séance. La séance est levée à 17h36.

Lausanne, le 9 février 2026

Louis DANA

Rapporteur